



ANNONCE - Mémorial décolonial

Conception d'un mémorial décolonial au cœur des espaces extérieurs de « Berlin Global Village », dans le cadre d'un concours d'art international, ouvert, anonyme et en deux phases.

Maître d'ouvrage et promoteur du projet

Berlin Global Village gGmbH (BGV)

En coopération avec le Bureau pour l'art public, Kulturwerk GmbH de l'association des artistes visuels de Berlin (bbk berlin e.V.).

Partenaires

Comité de soutien à la « société civile décoloniale » :

- AfricAvenir e.V.
- Afrika-Rat Berlin-Brandenburg e.V.
- AFROTAK TV cyberNomads
- Berlin Postkolonial e.V.
- DaMigra e.V.
- Decolonize Berlin e.V.
- Initiative Schwarze Menschen in Deutschland ISD-Bund e.V. (initiative des personnes noires en Allemagne)
- moveGLOBAL e.V.

Autres coopérations :

- Arrondissement de Neukölln, département de la Culture
- KINDL – Centre pour l'art contemporain
- Black Berlin Biennale (automne 2024)

Sponsors du projet

Chargée du gouvernement fédéral pour la culture les médias d'Allemagne
Département de la culture et de l'Europe du Sénat

Coordination de la procédure et examen préliminaire des projets

Oscar Ardila, Stefan Krüskemper

Associé-e-s : Salwa Aleryani, Géraldine Makazamba Ngolo, Katinka Theis

Procédure du concours

Le concours d'art ouvert s'adresse aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes du monde entier, et il se déroulera en deux phases. L'organisation du concours repose sur les directives en vigueur pour les concours de conception (RPW 2013). Les langues acceptées sont l'allemand et l'anglais. Les documents de l'appel d'offres seront donc mis à disposition dans ces deux langues. Tous les documents remis par les artistes ou collectifs d'artistes participants devront également être rédigés et présentés en allemand ou en anglais.

La participation est exclusivement réservée aux artistes professionnels indépendants et aux collectifs d'artistes. Tous les membres d'un collectif doivent être des artistes visuels professionnels. Pour preuve de cette compétence professionnelle, un CV mentionnant la liste des expositions ou des projets, de deux pages format A4 maximum et sans photos, fera foi. En cas d'absence de formation dans une école ou une académie d'art ou une institution équivalente, la liste des expositions ou des projets doit attester d'une activité continue dans le domaine artistique et répondre à un niveau d'exigence professionnel. L'affiliation à une association d'artistes peut également tenir lieu de justificatif. L'admissibilité à concourir sera vérifiée à l'inscription.

Toutes les personnes participant au concours seront traitées de la même façon pour l'admission à concourir et au fil de la procédure. Elles seront soumises aux mêmes conditions et délais, et elles recevront simultanément les mêmes informations. L'anonymat

ne sera levé qu'à la fin de la procédure (après la décision du jury), lors de l'ouverture des enveloppes contenant la déclaration des auteurs rendant leur identité publique.

Motif et objectif

En Allemagne, le colonialisme allemand et ses conséquences ont longtemps été traités comme un thème marginal. Mais les interventions assidues de la société civile – notamment au sujet du traitement approprié du génocide en Namibie, des provenances non élucidées des restes humains conservés dans les archives médicales et universitaires, ou encore des biens culturels des musées ethnologiques – ont déclenché un mouvement qui a désormais atteint le niveau parlementaire. Afin de s'interroger sur le lien entre colonialisme et coopération au développement, Berlin Global Village GmbH, en tant que promoteur d'un lieu de convergence d'organismes et associations de développement, de minorités et de migrants à Berlin, lance un concours artistique international, ouvert et en deux phases, pour la création d'un mémorial décolonial.

L'objectif du concours est de créer un signal qui commémore et invite à réfléchir, conçu de manière individuelle et spécifiquement pour cette mission.

Ce mémorial sera un marqueur, qui identifiera Berlin Global Village comme espace de réflexion, tant pour la population et les acteurs locaux qu'internationaux. L'ancien site de la brasserie Kindl à Neukölln, où diverses initiatives de la société civile travaillent et agissent également au-delà de la coopération au développement, s'affirmera ainsi comme un haut lieu de la décolonialité.

Le concours d'art, de même que le programme d'accompagnement et de médiation sont financés par l'État fédéral, via la déléguée du gouvernement fédéral à la Culture et aux Médias. La réalisation du mémorial sera financée par le Land de Berlin, représenté par l'administration du Sénat de Berlin pour la Culture et l'Europe. (Berliner Senatsverwaltung für Kultur und Europa).

Site et terrain du projet

En mars 2021, l'association à but non lucratif Berlin Global Village gGmbH (BGV) a créé sur le site de l'ancienne brasserie Kindl à Neukölln un lieu de diversité, de rencontre, de dialogue et d'engagement pour l'équité mondiale et la durabilité : le « Berlin Global Village ».

Adresse :

Berlin Global Village gGmbH

Am Sudhaus 2

12053 Berlin

Berlin Global Village met des locaux et des bureaux à la disposition d'une cinquantaine d'associations et d'initiatives de développement, minorités et migrants – que ce soit de petites associations bénévoles ou des organisations non gouvernementales (ONG) de plus grande envergure, en passant par des organisations faitières régionales et fédérales. Ces associations disposent ainsi d'une offre variée, sous la forme de salles de réunion et de séminaires, d'un « univers » numérique, d'une ludothèque, médiathèque, galerie et d'un café de rencontre équitable.



Visualisation, agence d'architecture Anne Lampen

Pour ce faire, Berlin Global Village a acquis en bail emphytéotique les deux anciens bâtiments administratifs de la brasserie Kindl. Le plus délabré des deux a été démoli et remplacé par un nouveau bâtiment inauguré en mars 2021. Il a été conçu par l'agence d'architecture Anne Lampen, également maîtresse d'œuvre de la réhabilitation du bâtiment ancien en brique. Dans les deux cas, les espaces en rez-de-chaussée sont dédiés aux manifestations et peuvent être loués. Les étages supérieurs sont occupés par les bureaux des ONG en location longue durée.

L'objectif est de créer un mémorial entre ou devant les deux bâtiments de BGV, qui, dans une perspective artistique et décoloniale, remette en question le colonialisme en tant que fondement essentiel et persistant des relations Nord-Sud. L'espace réservé au mémorial

sera accessible au public toute la journée et bénéficiera d'une bonne visibilité depuis la place urbaine qui se trouve devant.

Le site de l'intervention artistique correspond aux espaces extérieurs de Berlin Global



Schéma avec dimensions approximatives

Visualisation, agence d'architecture Anne Lampen

Village, en particulier à l'espace servant d'accès principal, devant et entre les deux corps de bâtiments (ancien et nouveau), de même que le toit-terrasse du bâtiment de liaison d'un étage, où se trouve l'entrée principale. L'intervention pourra proposer de créer des liens matériels entre l'extérieur et l'intérieur des bâtiments. Les installations conçues exclusivement pour l'espace intérieur ne sont toutefois pas souhaitées.

Toutes les formes d'art contemporain sont envisageables. Cependant, les propositions de projets mettant en œuvre l'élément eau sont exclues. Le maître d'ouvrage escompte la création d'un mémorial permanent en lieu et place.

L'objectif du concours d'art est que les esquisses d'idées (1^{re} phase) et les projets (2^e phase) livrés pour l'espace décrit soient convaincants et répondent aux exigences du lieu et du thème. Pour la réalisation, le maître d'ouvrage BGV a l'intention de procéder conformément aux recommandations du jury.

Candidature et admission à concourir

Les artistes visuels professionnels et les collectifs d'artistes peuvent se porter candidats jusqu'au **dimanche 07 mai 2023, à 23 h 59 UTC+1** dernier délai. L'inscription devra être chargée sur le lien : <https://hidrive.ionos.com/upl/2dHlvi08> sous forme d'un document PDF de maximum trois pages.

Le document de candidature doit obligatoirement être rendu en fichier PDF format A4, de maximum 5 MB, et comporter les éléments suivants :

- Le formulaire ci-joint dûment rempli, avec nom (de l'artiste ou du collectif d'artistes), adresse postale actuelle, adresse mail et numéro de téléphone.
- Un CV retraçant le parcours artistique, avec justificatif de la compétence professionnelle de toutes et tous les participant-e-s (de maximum deux pages A4 sans photos et au format PDF)

Nom du fichier : nom de famille.pdf (par ex. : schumacher.pdf)

L'admissibilité à concourir sera vérifiée à l'inscription. Les conditions préalables au succès de la candidature sont un diplôme professionnel issu d'une école d'art ou similaire ; et/ou une activité artistique professionnelle attestée par un CV et une liste des expositions ; et/ou l'adhésion à une association professionnelle d'artistes. Tous les membres d'un collectif doivent être artistes visuels professionnels. La preuve en sera fournie par un curriculum vitae comportant une liste des expositions ou des projets, (2 pages A4 maximum sans photos). En cas d'absence de formation dans une école ou une académie d'art (ou institution équivalente), la liste des expositions ou des projets doit attester d'une activité continue dans le domaine artistique et répondre à un niveau d'exigence professionnel. L'affiliation à une association professionnelle d'artistes fait également foi.

Les artistes admis·e-s à concourir auront accès au cahier des charges du concours sous forme numérique **le 15 mai 2023**.

Les inscriptions de personnes non physiques sont exclues. Il en va de même pour les inscriptions multiples ou les participations plurielles à différents collectifs d'artistes.

Prestations requises

Pour la première phase, les personnes participant au concours sont invitées à soumettre une idée artistique sous forme d'esquisse, accompagnée d'explication conceptuelle de la proposition. Il n'est pas requis de livrer un projet élaboré ni de détails techniques.

Le jury sélectionnera 20 participant·e-s maximum pour la deuxième phase. Il s'agira alors de dépasser le stade de l'esquisse et de fournir un projet détaillé, dans l'objectif de sa mise en œuvre.

Les artistes et groupes d'artistes participants s'engagent à présenter un travail conçu exclusivement dans le cadre de ce concours d'art et pour cette mission spécifiquement.

Indemnités

Les participant·e·s à la 1^{re} phase du concours ne reçoivent pas d'indemnités de frais. Pour la 2^e phase, le montant de l'indemnité attribuée s'élève à 4 000,00 € bruts, tous frais compris, à condition que le travail remis soit conforme aux exigences du cahier des charges. Il n'y aura pas d'attribution de prix en argent comptant.

Montant alloué à la réalisation

Pour la réalisation de l'œuvre 1% artistique (honoraires d'artistes, frais de matériel et de mise en œuvre), un montant total de maximum 750 000,00 € bruts, tous frais annexes compris, est à disposition.

Membres du jury

Juges professionnels de la discipline

- Kristina Leko (université des arts de Berlin [Universität der Künste Berlin], artiste plasticienne)
- Chika Okeke-Agulo (professeur, université de Princeton, artiste plasticien)
- María Linares (artiste plasticienne)
- n.n.

Juges

- Michael Küppers-Adebisi (Berlin Global Village gGmbH, représentant de la maîtrise d'ouvrage)
- Walter Mignolo (professeur, Duke University)
- n.n.

Suppléance permanente

- n.n.

Agenda

07.05.23	Échéance des candidatures
15.05.23	Mise à disposition des documents de concours
14.06.23	Échéance de l'envoi de questions 1 ^{re} phase
23.06.23	Réponses aux questions
13.08.23	Remise des esquisses pour la 1 ^{re} phase sous forme numérique
16-17.09.23	Délibération du jury
18.09.23	Annonce des lauréats sélectionnés pour la 2 ^e phase
30.10.23	Colloque questions-réponses sur la 2 ^e phase
31.10.23	Symposium
12.11.23	Échéance de l'envoi des questions écrites
24.11.23	Réponses aux questions
07.01.24	Remise des propositions de projets pour la 2 ^e phase
27.01.24	Délibération du jury
28.02.24	Exposition des projets de la 2 ^e phase

Contact

artcompetition@berlin-global-village.de

Plus d'informations

<https://www.berlin-global-village.de>

Podcast: <https://youtu.be/x8jJCVP6xus>

Facebook: www.facebook.com/BerlinGlobalVillage

Instagram: [@berlinglobalvillage](https://www.instagram.com/berlinglobalvillage)

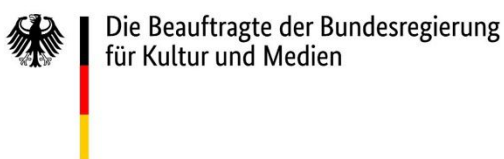
Maître d'ouvrage et promoteur du projet



Partenaires



Sponsors du project



À remplir :

Candidature pour le concours d'art « Mémorial décolonial »

Artiste ou collectif d'artistes
Nom
Adresse (rue, code postal-ville, pays)
Mail
Téléphone

À ne remplir qu'en cas de candidature d'un collectif d'artistes
Autre participant·e
Autre participant·e
Autre participant·e
Autre participant·e

Joindre un CV retraçant le parcours artistique avec justificatif de la qualification/compétence professionnelle de tous les membres (maximum deux pages A4, sans photos, au format PDF).

Chargement de l'inscription jusqu'au **dimanche 07 mai 2023, à 23 h 59 UTC+1** sur le lien :

<https://hidrive.ionos.com/upl/2dHlvi08>